



Formulaire 1(A)

DÉCLARATION DE QUALIFICATIONS - CONSEIL

Loi de 1996 sur les élections municipales

DÉCLARATION DE QUALIFICATIONS ÉLECTIONS MUNICIPALES DE 2014 DE LA VILLE DE THUNDER BAY CANDIDATES ET CANDIDATS MUNICIPAUX

Je, _____, candidate ou candidat désigné au poste de :

maire

conseillère ou conseiller, quartier _____

déclare solennellement que :

1. Conformément à la *Loi de 1996 sur les élections municipales* et la *Loi de 2001 sur les municipalités*, je suis habilité à être élu et à occuper le poste de :

maire

conseillère ou conseiller, quartier _____.

2. Sans restreindre la portée générale du paragraphe 1, je suis citoyen canadien, âgé d'au moins dix-huit ans, résidant de la Ville de Thunder Bay.

3. Je ne suis pas inéligible ou privé de l'exercice de mes droits quant au poste précité en vertu de la *Loi de 1996 sur les élections municipales*, la *Loi de 2001 sur les municipalités* et la *Loi sur les conflits d'intérêts municipaux* ou de toute autre loi.

4. Sans restreindre la portée générale du paragraphe 3,

- Je ne suis pas une employée ou un employé de la Ville de Thunder Bay ou, si je suis une employée ou un employé de la Ville de Thunder Bay, je suis en congé sans solde tel que stipulé à l'article 30 de la *Loi de 1996 sur les élections municipales*.
- Je ne suis pas juge dans aucune cour.
- Je ne suis pas membre de l'Assemblée tel que stipulé dans la *Loi sur l'Assemblée législative* ni du Sénat ou de la Chambre des communes du Canada ou, si tel est le cas, je fournirai la preuve de ma démission de manière satisfaisante à la greffière ou au greffier de la Ville de Thunder Bay avant 14 heures le jour des mises en candidature le 12 septembre 2014. Je reconnais que la greffière ou le greffier de la Ville de Thunder Bay rejettera ma mise en candidature pour le poste précité si je ne fournis pas de preuve de démission avant cette date limite.
- Je ne suis pas membre du Conseil exécutif de l'Ontario ni d'un ministère fédéral de la Couronne.

- Je ne suis pas une employée ou un employé de la Couronne au sens de la *Loi sur la fonction publique* ou, si je suis une employée ou un employé de la Couronne, j'ai respecté et continuerai de respecter toutes les dispositions appropriées de la partie III de cette loi.
5. Je suis habilité à voter aux élections municipales en vertu du paragraphe 17(3) de la *Loi de 1996 sur les élections municipales*.
 6. Sans restreindre la portée générale du paragraphe 5,
 - Je ne purge pas de peine d'emprisonnement dans un établissement carcéral ou correctionnel.
 - Je n'ai pas été condamné pour manœuvre frauduleuse décrite au paragraphe 90(3) de la *Loi de 1996 sur les élections municipales*, pendant des élections tenues moins de quatre ans avant le lundi 27 octobre 2014.
 7. Je n'ai pas été condamné pour manœuvres frauduleuses en vertu de *Loi de 1996 sur les élections municipales* ou pour une infraction au *Code criminel* du Canada, en rapport avec un acte ou une omission concernant des élections municipales si le jour du scrutin de ces élections a eu lieu moins de six ans avant le lundi 27 octobre 2014.
 8. Je ne suis pas inhabile à être élu ou à occuper un poste en raison de manquements aux conditions financières de la campagne électorale ou de manquements pour ne pas avoir produit les états financiers conformément à la *Loi de 1996 sur les élections municipales*.

ET je dépose cette déclaration solennellement en toute connaissance de cause et en sachant qu'elle a la même force exécutoire que si elle était faite sous la foi du serment et en vertu de la *Loi sur la preuve au Canada*.

Déclaration faite devant moi à la Ville de Thunder Bay

en ce _____^e de _____ 2014

(Signature de la candidate ou du candidat)

(Signature du secrétaire, commissaire)

L'information personnelle contenue dans ce formulaire a été recueillie en vertu de la *Loi de 1996 sur les élections municipales* et servira au procédé de mise en candidature des postes aux élections municipales. Le public y aura accès dans le bureau de la greffière ou du greffier municipal de la Ville de Thunder Bay jusqu'aux prochaines élections municipales. Les questions concernant cette collecte d'information personnelle doivent être adressées à la greffière ou au greffier municipal de la Ville de Thunder Bay, 500, rue Donald, Thunder Bay (ON) P7E 5V3.



Formulaire 1(B)

DÉCLARATION DE QUALIFICATIONS - CONSEILLÈRE OU CONSEILLER SCOLAIRE

Loi de 1996 sur les élections municipales

DÉCLARATION DE QUALIFICATIONS ÉLECTIONS MUNICIPALES DE 2014 DE LA VILLE DE THUNDER BAY CANDIDATES ET CANDIDATS AUX CONSEILS SCOLAIRES

Je, _____, candidate ou candidat désigné au poste de
conseillère ou conseiller scolaire au sein du conseil suivant (veuillez cocher une seule case):

- Lakehead District School Board
- Thunder Bay Catholic District School Board
- Conseil Scolaire de District du Grand Nord de L'Ontario
- Conseil Scolaire de District Catholique des Aurores Boréales

déclare solennellement que :

1. Conformément à la *Loi de 1996 sur les élections municipales* et la *Loi sur l'éducation*, je suis habilité à être élu et à occuper le poste de conseiller au sein du conseil précité.
2. Sans restreindre la portée générale du paragraphe 1, je suis résidant de la zone de juridiction du conseil scolaire et je suis citoyen canadien, âgé d'au moins dix-huit ans.
3. Conformément à la *Loi sur l'éducation*, je suis habilité à voter pour les membres du conseil scolaire auprès duquel je cherche à obtenir un poste.
4. Je ne suis pas inéligible ou privé de l'exercice de mes droits quant au poste précité en vertu de la *Loi de 1996 sur les élections municipales*, la *Loi de 2001 sur les municipalités* et la *Loi sur les conflits d'intérêts municipaux* ou de toute autre loi.
5. Sans restreindre la portée générale du paragraphe 4,
 - Je ne suis pas une employée ou un employé du conseil scolaire précité ou, si je suis une employée ou un employé de ce conseil scolaire, je suis en congé sans solde tel que stipulé à l'article 219 de la *Loi sur l'éducation* et l'article 30 de la *Loi de 1996 sur les élections municipales*.
 - Je ne suis pas greffière ou greffier, trésorière ou trésorier, greffière-adjointe ou greffier-adjoint ou trésorière-adjointe ou trésorier-adjoint d'aucune municipalité au sein de la zone de juridiction du conseil scolaire et, si tel est le cas, je suis en congé sans solde tel que stipulé par l'article 219 de la *Loi sur l'éducation* et l'article 30 de la *Loi de 1996 sur les élections municipales*.

- Je ne suis pas membre de l'Assemblée tel que stipulé dans la *Loi sur l'Assemblée législative* ni du Sénat ou de la Chambre des communes du Canada ou, si tel est le cas, je fournirai la preuve de ma démission de manière satisfaisante à la greffière ou au greffier de la Ville de Thunder Bay avant 17 heures le jour des mises en candidature le 12 septembre 2014. Je reconnais que la greffière ou le greffier de la Ville de Thunder Bay rejettera ma mise en candidature pour le poste précité si je ne fournis pas de preuve de démission avant cette date limite.
 - Je ne suis pas membre du Conseil exécutif de l'Ontario ni d'un ministère fédéral de la Couronne.
 - Je ne suis pas une employée ou un employé de la Couronne au sens de la *Loi sur la fonction publique* ou, si je suis une employée ou un employé de la Couronne, j'ai respecté et continuerai de respecter toutes les dispositions appropriées de la partie III de cette loi.
6. Je suis habilité à voter aux élections municipales en vertu du paragraphe 17(3) de la *Loi de 1996 sur les élections municipales*.
7. Sans restreindre la portée générale du paragraphe 6,
- Je ne purge pas de peine d'emprisonnement dans un établissement carcéral ou correctionnel.
 - Je n'ai pas été condamné pour manœuvre frauduleuse décrite au paragraphe 90(3) de la *Loi de 1996 sur les élections municipales*, pendant des élections tenues moins de quatre ans avant le lundi 27 octobre 2014.
8. Je n'ai pas été condamné pour manœuvres frauduleuses en vertu de *Loi de 1996 sur les élections municipales* ou pour une infraction au *Code criminel* du Canada, en rapport avec un acte ou une omission concernant des élections municipales si le jour du scrutin de ces élections a eu lieu moins de six ans avant le lundi 27 octobre 2014.
9. Je ne suis pas inhabile à être élu ou à occuper un poste en raison de manquements aux conditions financières de la campagne électorale ou de manquements pour ne pas avoir produit les états financiers conformément à la *Loi de 1996 sur les élections municipales*.

ET je dépose cette déclaration solennellement en toute connaissance de cause et en sachant qu'elle a la même force exécutoire que si elle était faite sous la foi du serment et en vertu de la *Loi sur la preuve au Canada*.

Déclaration faite devant moi à la Ville de Thunder Bay

en ce _____^e de _____ 2014

(Signature de la candidate ou du candidat)

(Signature du secrétaire, commissaire)

L'information personnelle contenue dans ce formulaire a été recueillie en vertu de la *Loi de 1996 sur les élections municipales* et servira au procédé de mise en candidature des postes aux élections municipales. Le public y aura accès dans le bureau de la greffière ou du greffier municipal de la Ville de Thunder Bay jusqu'aux prochaines élections municipales. Les questions concernant cette collecte d'information personnelle doivent être adressées à la greffière ou au greffier municipal de la Ville de Thunder Bay, 500, rue Donald, Thunder Bay (ON) P7E 5V3.